



COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
7 septembre 2026		15	13	15

Le **quatorze septembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.

Étaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Lisa-Marie COUSIN

Présents par procuration : Mme Marie THEBAULT a donné procuration à Sébastien HILPRON, Jean-Philippe LIARD a donné procuration à

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : M. Sébastien HILPRON

Date d'affichage : 18 SEP. 2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le : 18 SEP. 2026

et publication ou notification

du : 18 SEP. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-07-08/09 :

OBJET : ASSOCIATION TCHIK Y TCHIK – FESTIVAL SCISSY EN CHANTE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;

Vu la demande présentée par l'association « Tchik et Tchik » sollicitant le soutien financier de la commune pour l'organisation de la deuxième édition du festival de chansons francophones « Scissy en chanté », prévue les 27 et 28 novembre 2026 ;

Considérant que la première édition de ce festival a rencontré un accueil favorable du public et a contribué à la mise en valeur de la commune et de la chanson francophone ;

Considérant que l'association souhaite renforcer la participation des habitants, notamment par l'organisation d'un concours photographique sur le patrimoine de Sougeal, et développer un partenariat avec la commune de Vieux-Viel ;

Considérant l'intérêt culturel et local de cette manifestation, qui participe à l'animation du territoire ;

Considérant le budget prévisionnel présenté par l'association, équilibré à hauteur de 5 100 €, et la participation sollicitée auprès de la commune à hauteur de 1 500 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Résultat du vote :

- 9 voix pour une subvention de 1 200 € ;
- 4 voix pour une subvention de 1 500 € ;
- 2 abstentions

La proposition d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € étant adoptée à la majorité, le conseil décide :

- **D'attribuer à l'association « Tchik et Tchik » une subvention exceptionnelle de 1 200 € destinée à contribuer au financement du festival « Scissy en chanté » ;**
- **Dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget communal ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette subvention et à signer les documents correspondants.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance

Sébastien HILPRON



Le Maire,

Éric HAMEL

